

La formation de base en droit européen des brevets fournit aux futurs praticiens en brevets un enseignement systématique et complet sur les fondements juridiques ainsi que sur la pratique en matière de droit européen des brevets. Depuis de nombreuses années, le CEIPI



élabore un programme de formation de base en droit européen des brevets, qui s'adresse en premier lieu aux futurs mandataires agréés auprès de l'OEB.

La formation de base en droit européen des brevets préparée et organisée par le CEIPI, dure deux ans et commence en janvier.

Actuellement, 350 participants suivent des cours organisés dans les villes suivantes : Aix-la-Chapelle, Anvers, Bâle, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Cologne, Copenhague, Cracovie, Darmstadt, Dublin, Düsseldorf, Göteborg, Hanovre, La Haye, Helsinki, Istanbul, Lausanne, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Ludwigshafen, Lyon, Madrid, Manchester, Milan, Munich, Oslo, Paris, Prague, Riga, Rome, Stockholm, Stuttgart, Ulm, Varsovie, Vienne et Zurich.

Cette formation de base, aussi destinée à permettre de préparer plus facilement l'examen européen de qualification, est prévue pour accompagner l'exercice de la profession; il importe qu'elle commence pour le futur praticien en brevets le plus rapidement possible

après son entrée dans un cabinet de mandataire agréé ou dans un service de brevets. La liste des thèmes traités permet de s'inscrire à la plupart des cours même après la première année.

CEIPI
Formation de base en droit européen des brevets
Année 1 - Droit Matériel

Session 2022

Chapitre	Matière	Tuteur	Date
A	Introduction générale		
A.1	Introduction au droit de la propriété intellectuelle		
A.2	Le brevet et autres titres de proprotection des inventions	Francis Layder	11.01.2022
A.3	L'histoire du droit des brevets		
A.4	Les conventions internationales en matière de brevet		
B	Introduction au droit Européen des brevets		
B.1	Introduction à la Convention sur le brevet européen	Thierry Debled	25.01.2022
B.2	Interprétation de la CBE		
B.3	Dispositions institutionnelles		
B.4	Langues officielles et traduction	Elisabeth Debleser	01.02.2022
B.5	Représentation devant l'OEB	Evelyne Gridolet	15.02.2022
C	Brevetabilité		
C.1	Inventions brevetables et non brevetables; application industrielle	Claude Quintelier	01.03.2022
C.2	Etat de la technique	Francis Layder	15.03.2022
C.3	Etat de la technique (suite) et Nouveauté	Francis Layder	29.03.2022
C.4	Exception à la brevetabilité; applications thérapeutiques	Francis Layder	19.04.2022
C.5.1	Activité inventive (1ère partie)	Marco Connor	03.05.2022
C.5.2	Activité inventive (2ème partie)	Marco Connor	17.05.2022
C.6.1	Unité d'invention	Cathy Kourgias	31.05.2022
C.6.2	Description de l'invention		
C.7	Priorité selon la CBE et la CUP	Francis Layder	14.06.2022
C.6.3	Revendications	Marco Connor	28.06.2022
C.8	Etude de cas: brevetabilité	Gautier Engisch	06.09.2022
D	Le droit au brevet européen		
D.1	Désignation de l'inventeur		
D.2	Droit de déposer, droit au brevet	Francis Layder	20.09.2022
D.3	Litige en matière de revendication du droit au brevet		
E	Droits conférés par le brevet européen et par la demande		
E.1	Droits conférés par le brevet européen	Joëlle van Malderen	04.10.2022
E.2	La protection accordée à la demande		
E.3	Interprétation du brevet (de la demande)	Cathy Kourgias	18.10.2022
E.4	Contrefaçon et sanction	Charles Bernard	08.11.2022
F	Le brevet Européen en tant qu'objet de propriété		
F.	Transfert et constitution de droits (Cession et licence)	Marie Rassart	22.11.2022
G	Information de l'OEB		
G.1	Information du public		
G.2	Registre européen des brevets	Thierry Debled	06.12.2022
G.3	Publications périodiques		
G.4	Echange d'informations entre les instances officielles		